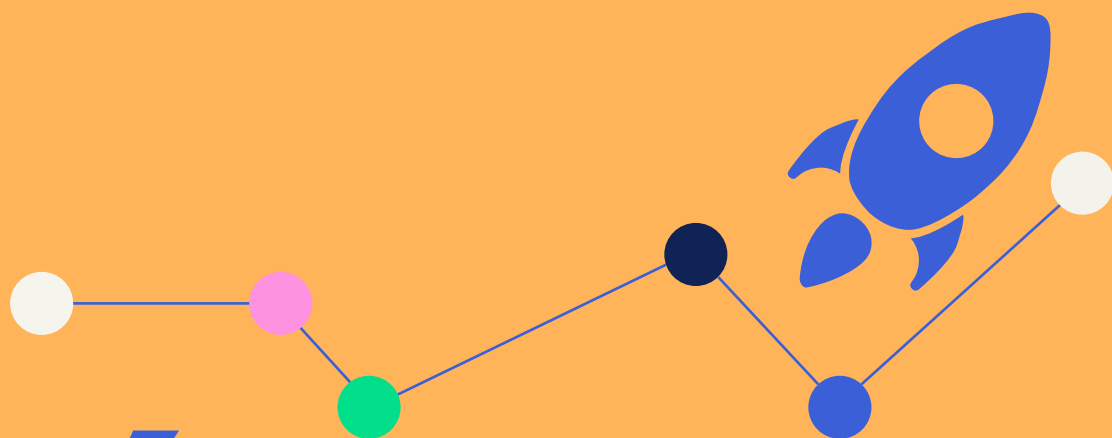
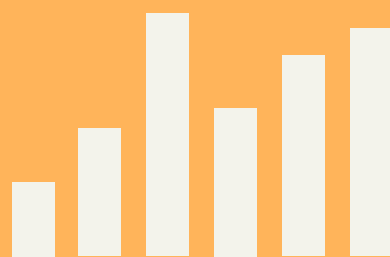


sesam-vitale



étude de marché

des entreprises du numérique en santé



2023





1. ÉDITO	4
2. LE MARCHÉ DES ENTREPRISES DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	6
3. L'INTÉGRATION DES SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE	18
4. LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE	28
5. LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ	40



1. ÉDITO

Le GIE SESAM-Vitale vous invite à découvrir son étude de marché annuelle des Entreprises du Numérique en Santé, alimentée par les données de l'année 2023.


Ce document de synthèse dresse un état des lieux chiffré et commenté des indicateurs de toutes les entreprises fournisseurs de solutions pour les professionnels de santé libéraux, les établissements de santé et les patients usagers du système de santé : éditeurs de logiciels, fournisseurs de services, équipementiers, OCT, syndicats et fédérations.

Grâce à sa connaissance experte du secteur, le GIE SESAM-Vitale propose une analyse du marché et une photographie précise du déploiement des services de l'assurance maladie et de la feuille de route du numérique en santé : appli carte Vitale, Mon espace santé, DMP, Identité Nationale de Santé...

La synthèse s'articule autour de quatre grandes parties :

- > la structure du marché et son évolution
- > l'intégration des services de l'assurance maladie dans les solutions des entreprises du numérique en santé
- > le déploiement de ces services de l'assurance maladie
- > un focus sur les principaux services numériques de la feuille de route du numérique en santé

Bonne lecture !



2. LE MARCHÉ DES ENTREPRISES DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Au 8 janvier 2024, le référentiel des données Industriels déteu par le GIE SESAM-Vitale dans son nouveau CRM IRIS est riche de 1 450 sociétés accompagnées, 5 200 contacts, 1 498 produits et 19 038 labellisations (agrément, autorisation...).



iris



1 450 sociétés



5 200 contacts



1 500 produits



19 000 labellisations

Éditeurs en facturation SESAM-Vitale

404 577 professionnels de santé ont facturé en SESAM-Vitale en décembre 2023 (contre 391 146 en juin 2022).

Le marché se concentre autour de 17 éditeurs ayant des parts de marché supérieures à 1 %. Ils représentent près de 85 % des professionnels de santé en facturation SESAM-Vitale soit 341 265 professionnels de santé. Ce qui représente un marché stable pour ce top des éditeurs.

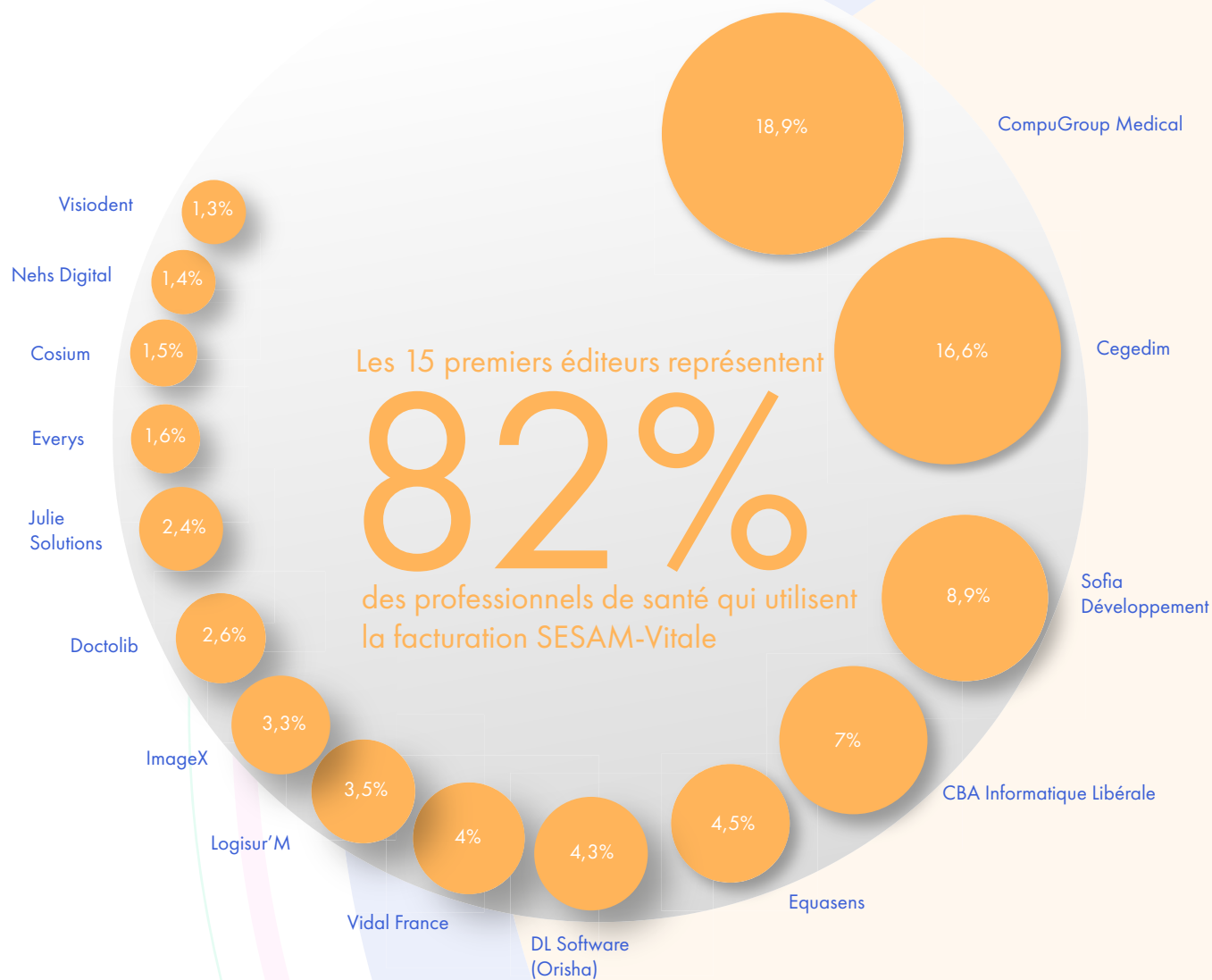
Quant au **top 15 des éditeurs**, ils représentent près de **82 % des professionnels de santé en facturation SESAM-Vitale** soit 331 193 professionnels de santé (319 008 en 2022). Ce taux est stable par rapport au précédent exercice.

Les principaux éditeurs sont COMPUGROUP MEDICAL France, CEGEDIM, SOFIA DEVELOPPEMENT, CBA INFORMATIQUE LIBÉRALE, EQUASENS, DL SOFTWARE (Orisha depuis octobre 2023) et VIDAL FRANCE.

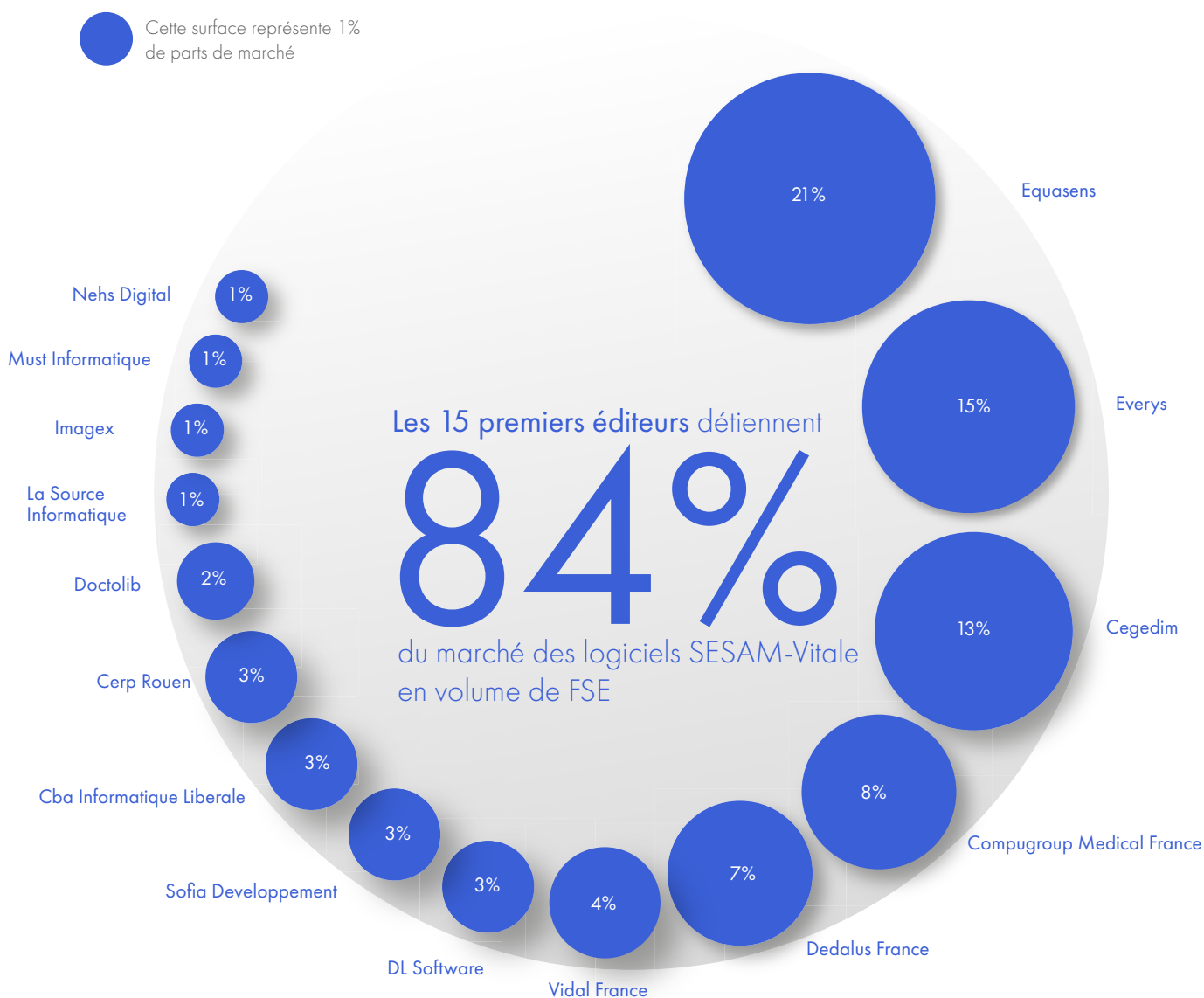
Deux sociétés font leur apparition dans le classement du top 15 par rapport à notre dernière synthèse de juin 2022 : DOCTOLIB à la 10^e place et COSIUM (éditeur pour les opticiens et audioprothésistes) à la 13^e place.

Parts de marché du top 15 des éditeurs SESAM-Vitale en nombre de professionnels de santé à décembre 2023

 Cette surface représente 1% de parts de marché



Parts de marché du top 15 des éditeurs SESAM-Vitale en volume de feuilles de soins électroniques (FSE) à décembre 2023



Fin décembre 2023, **15 éditeurs détiennent 84 % du marché des logiciels SESAM-Vitale en volume de FSE** (83 % en 2022), soit 115 168 310 FSE (111 212 826 en juin 2022) sur un total de 137 054 554 (133 949 597 en juin 2022). Les pourvoyeurs en FSE sont sans surprise les éditeurs de logiciels d'officine.

Éditeurs Établissements de santé

Les services dématérialisés sont intégrés au sein des Systèmes d'Information Hospitaliers (SIH) par l'intermédiaire de deux logiciels : GAP (Gestion Administrative du Patient) et DPI (Dossier Patient Informatisé).

Logiciels de GAP (Gestion Administrative du Patient)

Ils intègrent toutes les étapes administratives liées au patient lors de sa venue au sein d'un établissement de santé, de l'admission jusqu'à la facturation.

Ce marché est couvert par 30 éditeurs. Ils permettent notamment d'obtenir les droits AMO et AMC des patients et de transmettre les factures dématérialisées B2 et DRE vers l'Assurance Maladie.

Les éditeurs de GAP se partagent un marché de 3 459 établissements de santé :

- > 1 228 EPS (*Établissements Publics de Santé*)
- > 360 ESPIC (*Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif*)
- > 8 HIA (*Hôpitaux d'Instruction des Armées*)
- > 1 863 CP (*Cliniques Privées à but lucratif*)

Logiciels de DPI (Dossier Patient Informatisé)

Ils sont destinés à gérer de manière globale le parcours médical du patient au sein de l'établissement et ainsi assurer la coordination des soins.

Le logiciel DPI est intimement lié au dossier administratif porté par le logiciel de GAP.

Certains éditeurs ont d'ailleurs fusionné ces deux fonctions au sein d'un module unique de gestion des patients.

Parmi les 30 éditeurs de GAP, 27 proposent également la gestion médicale du patient. Le GIE SESAM-Vitale a recensé 92 éditeurs de DPI, couvrant l'ensemble des domaines sanitaires. Plusieurs services de l'Assurance Maladie peuvent être intégrés dans ces logiciels, notamment le DMP et l'INSi.

	EPS	ESPIC	HIA	CP
SOFTWAY MEDICAL				
GIP MIPIH				
DEDALUS FRANCE				
MAINCARE SOLUTIONS				
EVOLUCARE TECHNOLOGIES				
GIP CPAGE				
CEGI SANTE				
BERGER LEVRAULT				
CIGEST				
ECHO				
DICSIT INFORMATIQUE				
ÉLAP				
QSP SYSTEMS				
ALCYONS				
INTERSYSTEMS				
ARCHE MC2				
DAI				
LOGEMED				
EDL				
CALYSTENE				
PYXISTEM				
ONYX INFORMATIQUE				
2CSI (CABINET CONSEIL EN STRATEGIE INFORMATIQUE)				
GID INFORMATIQUE				
CENTRE LEON BERARD				
CEGED INFORMATIQUE				
SAP FRANCE				
INSTITUT SAINTE CATHERINE				
CEGI ALFA				
COMPUTER ENGINEERING				

Éditeurs Transporteurs

Les parts de marché des éditeurs transporteurs incluent les parts de marché des éditeurs pour les **transporteurs sanitaires** (spécialité 55) et pour les **taxis conventionnés** (spécialité 56). Elles sont comptabilisées sur la base des flux Iris B2 transmis par les transporteurs.

On comptabilise 33 309 transporteurs en facturation B2 en 2023 dont :

- > 5 373 transporteurs sanitaires (en hausse de 196 par rapport à 2022)
- > 27 936 taxis conventionnés (en hausse de 4 613 par rapport à 2022)

Les principaux éditeurs pour les transporteurs :

AIDES INFORMATIQUE
AMB INFORMATIQUE
ARLEO
AVN
AXYGEST
BRESSUIRE INFORMATIQUE
BUTZ-BARON INFORMATIQUE
ETIB
LOMACO
MEMORY INFORMATIQUE
MICRO INFORMATIQUE GESTION SERVICE
MK2I
NBR INFORMATIQUE
OMEGA INFORMATIQUE
OPENDEV
SAFICARD
SCR INFORMATIQUES
SEPHIRA
SIGMASOFT
SOLYSTATE TECHNOLOGIES
SORAYA
SYNOVO
TELETAXI

LOMACO et MK2I appartiennent au groupe FIDECIEL.
AXYGEST et AIDES NEXT SOFT font partie de la holding LEED INVESTISSEMENT.

Le marché reste stable par rapport aux années précédentes.

Éditeurs Transporteurs sanitaires

En ce qui concerne les transporteurs sanitaires, le marché est concentré. Les 5 premiers acteurs représentent 96 % du marché. L'acteur majeur est le groupe FIDECIEL.

Éditeurs Taxis conventionnés

Le top 10 des éditeurs représente 90 % des parts de marché.
Le groupe FIDECIEL est leader sur le segment des taxis.

Fournisseurs de services

B2B et B2C



Télésanté

- Télémédecine
 - Téléconsultation (B2C, B2B)
 - Télésurveillance (B2C)
 - Téléassistance (B2C, B2B)
 - Téléexpertise (B2B)
- Télésoins (B2C)
- Télésuivi (B2C)

B2B



Connaissance et pratiques en santé pour les professionnels

- Bases de connaissances et outils d'information
- Technologies immersives
- Réseaux de pairs et communautés de pratiques

B2C



Prévention

- Vaccination
- Troubles du sommeil
- Arrêt du tabac
- Modulation de la consommation d'alcool
- Dépistage / prévention de maladies clairement ciblées (lien entre l'objet de l'accompagnement et la maladie visée)

B2C



Bien-être

- Exercice et activité physique
- Régime et alimentation
- Hygiène de vie
- Bien-être mental
- Sommeil
- Bien-être général

B2B et B2C



Facturation et Parcours administratif et support

- Admission, facturation, paiement et recouvrement
- Gestion de l'identité patient / PS (B2C, B2B)
- Préadmission (B2C)
- Gestion des RDV et des actions à réaliser (B2C, B2B)
- Gestion des processus supports (B2B)

B2B et B2C



Accompagnement du parcours de soin et de l'utilisateur

- Dossier médical, paramédical : DPI, DMP, DUI, imagerie, labo, pharma... (B2C, B2B)
- Outils de dépistage, de diagnostic et d'aide à la décision (B2B)
- Outils d'accompagnement personnalisé du parcours du patient (B2C)
- Service d'édition de prescription (B2C)
- Intervention thérapeutique (B2C)
- Services à la personne (B2C)

B2B et B2C



Qualité de Vie et des Conditions de travail (QVCT)

- Risques psycho-sociaux
- Troubles musculosquelettiques
- QVCT

B2B



Services aux industriels

- Analyse prédictive
- Gestion des essais cliniques
- Outils administratifs
- Outils de gestion et de partage des données

Une étude a été menée en 2023 afin d'identifier et cartographier tous les fournisseurs de services.

Partagée à l'ensemble des parties prenantes institutionnelles en lien avec le GIE SESAM-Vitale, elle a pour but d'**avoir une vision globale de tous les acteurs pour mieux les accompagner** ; notamment pour le référencement au catalogue de services de Mon espace santé et, à venir, la fonction Fournisseur d'identité de l'appli carte Vitale.

Cette cartographie a été publiée dans le rapport annuel « Charges et Produits 2023 » de la CNAM soulignant l'important travail de fond du GIE SESAM-Vitale, sa connaissance fine des acteurs et fournisseurs de services et sa vision prospective d'un marché en pleine évolution.

La cartographie des nouveaux services comporte désormais **8 segments**.

Équipementiers

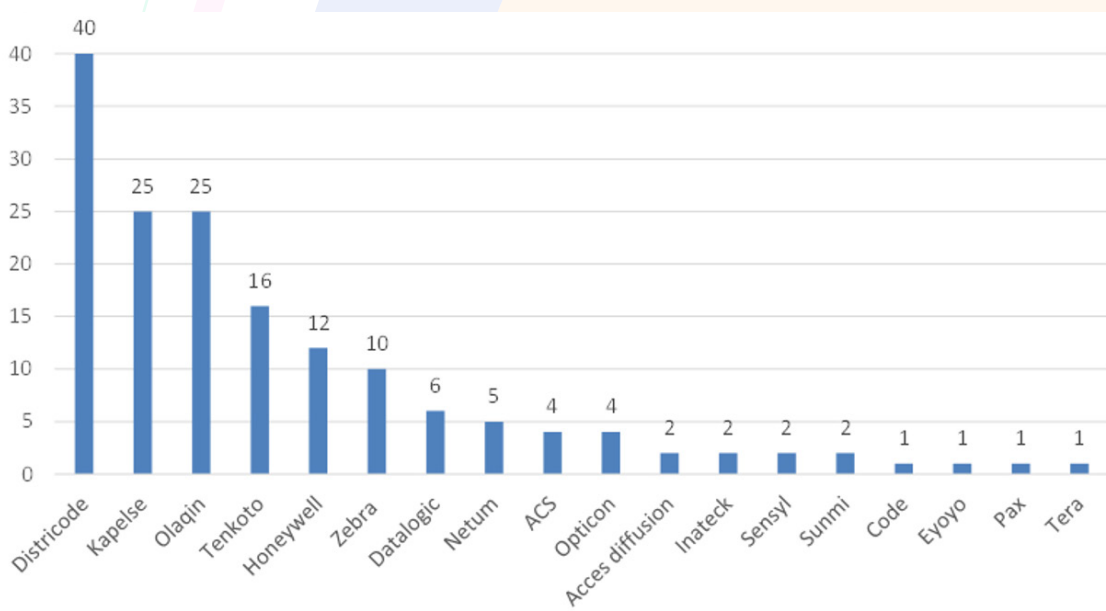
Devant l'avènement des applications du numérique en santé et pour la lecture de l'appli carte Vitale, le GIE SESAM-Vitale a effectué un grand nombre d'actions consistant à informer du **besoin d'équipement en lecture QR Code et sans contact NFC** (pour lire l'appli carte Vitale notamment) les grands industriels spécialisés dans ces domaines.

À janvier 2024, l'offre est abondante, diversifiée et disponible immédiatement :

- > 15 équipementiers à forte notoriété avec plusieurs dizaines d'années d'expérience ont référencé des lecteurs sur le site web institutionnel du GIE SESAM-Vitale
- > 65 lecteurs sont référencés dans le catalogue produits du GIE SESAM-Vitale

Le marché des équipementiers se répartit principalement entre les leaders du marché mondial des lecteurs QR Code et les 2 équipementiers historiques (OLAQIN et KAPELSE) qui ont su adapter leur réponse aux besoins du marché de lecture QR code et NFC.

Équipementiers préconisés par les éditeurs



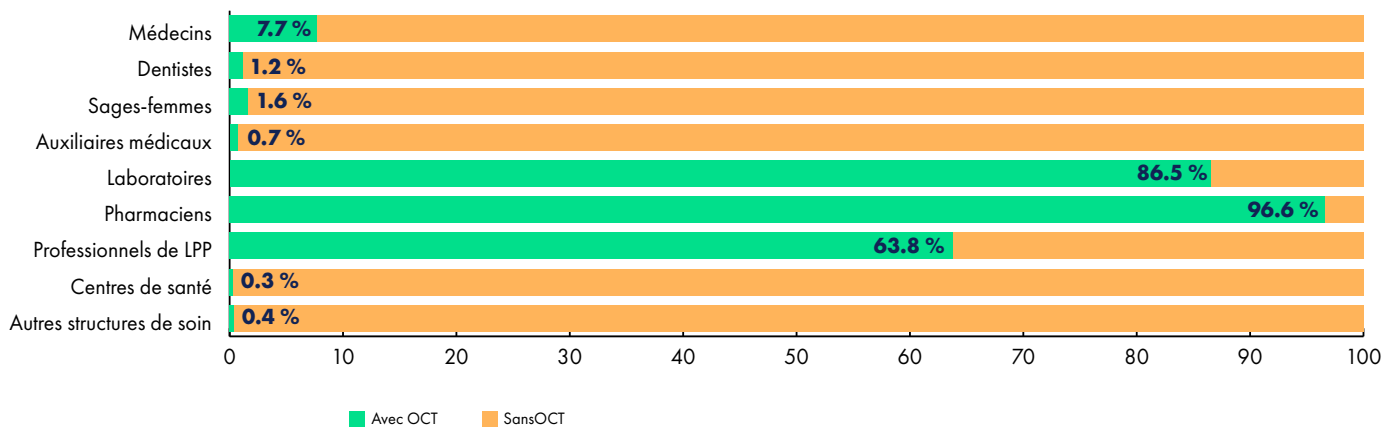
Organismes Concentrateurs Techniques (OCT)

Un OCT (Organisme Concentrateur Technique) est un organisme recevant des lots de Feuilles de Soins Électroniques (FSE) et des lots de Demandes de Remboursement Électroniques (DRE), créés par des professionnels de santé, afin de les transmettre aux organismes destinataires de l'Assurance Maladie. Pour ce faire, l'OCT assure des fonctions de regroupement et de distribution de ces FSE et DRE. Ils proposent souvent des services à valeur ajoutée pour la gestion du tiers payant.

Plus de 47 186 professionnels de santé en facturation SESAM-Vitale utilisent les services d'un OCT (soit 11,5 % des professionnels de santé).

Le recours à un OCT pour la facturation SESAM-Vitale diffère en fonction des catégories de professionnels de santé :

- > pharmaciens : généralisation
- > laboratoires : en baisse de 10 % par rapport à juin 2022 mais reste néanmoins à un taux de 86,5 %
- > professionnels de la LPP : maintien à 63,8 %
- > autres catégories de professionnels de santé : taux beaucoup plus faible



Les principaux OCT :

AGEFIP
AREA SANTÉ CENTRE DE GESTION
CODELIS - ALMERYS
EURO INFORMATION
PHARMACOM OUEST
QUALITRANS TELEPHARMA
RESOPHARMA
SNP (SINORFE SANTE)

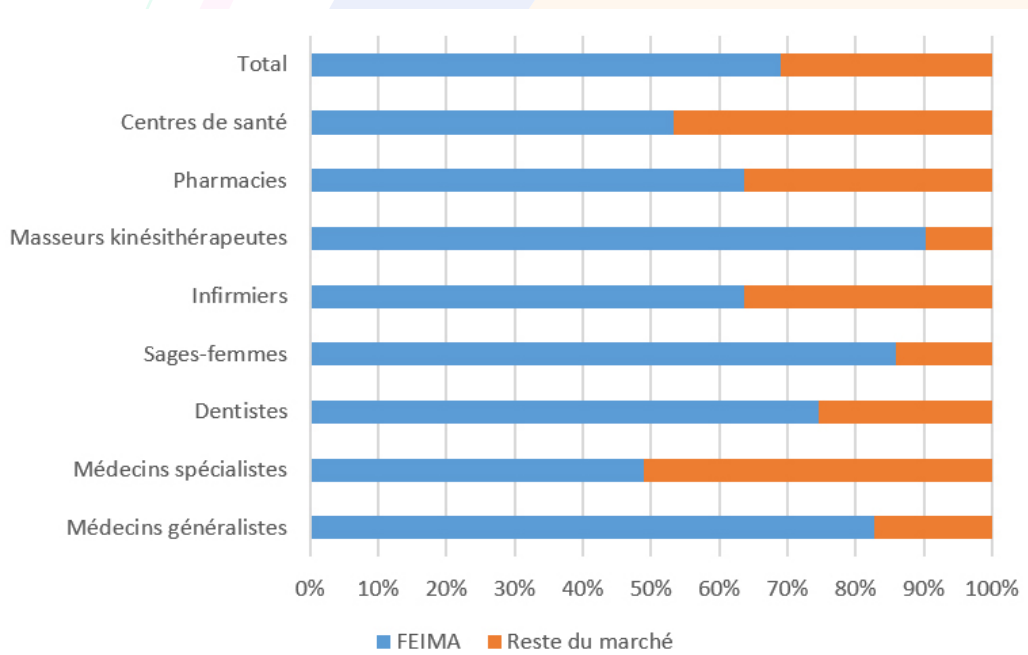
Syndicats et fédérations des industriels

FEIMA (Fédération des Éditeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire)



Fédération représentative des éditeurs majeurs du secteur ambulatoire, la **FEIMA** représente plus de 75 % de parts de marché et plus de 275 000 professionnels de santé équipés. Elle est un interlocuteur clé des pouvoirs publics et des organisations représentatives des professionnels de santé.

Parts de marché des éditeurs FEIMA selon les catégories à fin 2023



NUMEUM

Numeum est le syndicat et l'organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France. Elle représente les entreprises de services du numérique (ESN), les éditeurs de logiciels, les plateformes et les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT).

Numeum rassemble plus de 2 500 entreprises adhérentes qui réalisent 85 % du chiffre d'affaires total du secteur. Elle se fixe trois priorités : les territoires, pour accompagner les adhérents en région ; les compétences, pour répondre aux défis de la mixité et de l'attractivité ; et le numérique responsable, pour accompagner et soutenir le développement d'un écosystème numérique dans une trajectoire d'impact positive sur le plan économique, social, sociétal et environnemental à l'échelle européenne, nationale et locale.



La commission santé Numeum regroupe 246 entreprises dont 123 éditeurs de logiciels (EDL), 110 entreprises du numérique en santé (ESN), 9 ICT (Ingénierie et Conseils en Technologies) et 4 plateformes.

ADOCT (Association Des Organismes Concentrateurs Techniques)

L'association **ADOCT** a été fondée en 2019 par les principaux Organismes Concentrateurs Techniques (Agetip, Euro-Information, Paymed, Pharmacom Ouest, Resopharma, Santeffi, Sicorfe, SPC).

Elle défend les intérêts de ces sociétés et travaille avec le GIE SESAM-Vitale et l'Assurance Maladie autour des évolutions de la facturation. Au cours de ces dernières années, elle a notamment participé aux travaux autour de la dématérialisation du tiers-payant.

Les Entreprises de la Télémédecine (LET)



Créées en 2019, les **Entreprises de Télémédecine (LET)** est une association regroupant 31 acteurs de la télémédecine en France. Parmi ses membres, on y retrouve les sociétés : Ama, Apizee, Axa Assistance, Concilio, Consultaway, CTM Group, deuxiemeavis.fr, Bien Être Assistance, Doctolib, Feelae, Feeli, Hellocare, Livi, Synapse Medicine, Medaviz, Medecin Direct, MesDocteurs, Nomadeec (Exelus), Omnidoc, Qare, TokTokDoc...

Le SNITEM

Créé en 1987, le **SNITEM** est l'organisation professionnelle représentant la majeure partie de l'industrie du secteur des dispositifs médicaux (593 entreprises adhérentes) pour qui le numérique en santé constitue un marché émergent. Les dispositifs médicaux en e-santé sont les appareils de suivi à distance, les dispositifs médicaux connectés (exemple : tensiomètres), les outils digitaux de rééducation...



Association Interop'Santé



L'**Association Interop'Santé** regroupe 126 adhérents. Elle procède au regroupement de plusieurs organisations qui œuvrent chacune pour la standardisation des échanges informatiques dans le domaine de la santé (HL7 France, HPRIM et IHE).

France Digitale

France Digitale, créée en 2012, est une association (loi de 1901 qui dépend de dons et de partenariats) et un lobby français. Elle est la première organisation de startups en Europe. Son bureau est composé de façon paritaire entre des entrepreneurs et des investisseurs.



Elle défend les intérêts des startups et investisseurs du numérique auprès des acteurs publics français et européens. Elle publie à ce titre des notes et recommandations de politique publique. L'association met en relation ses membres pour faciliter les levées de fonds, le recrutement et la formation.

ASINHPA



Depuis le 9 novembre 2023, le logo de l'**Asinpha** est accompagné de la signature « Alliance du numérique éthique et souverain en santé ».

Aussi, la composition de la fédération s'ouvre à de nouveaux acteurs (Docaposte en 2023). Elle rassemblait, jusqu'à présent, exclusivement des industriels publics spécialisés dans la transformation des établissements de santé et engagés dans un numérique responsable.

Les membres du collectif sont : Mipih, GIP SYMARIS, SIB, HCL, Okantis, PH7 et Docaposte.



3. L'INTÉGRATION DES SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE À FIN 2023

TOP 10 DES ÉDITEURS MÉDECINS

Les 10 premiers éditeurs médecins généralistes et spécialistes représentent **73 % des parts de marché** (soit 83 604 médecins).



Éditeurs
Médecins

Transition Add. 7 vers Add.
8 prise en compte

- > La quasi-totalité éditeurs sont à jour
- > Tous les éditeurs ont intégré les télé-services INS et ADR à leurs solutions

	Cegedim Santé	Imagine Editions	Orisha Healthcare France	Comunica / WEDA	Prokov Editions	Doctolib	Campugroup Medical Solutions	NEHS Digital	EDL	Calimaps
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8
TP ALD Maternité										
Suivi Factures TP										
TP généralisé										
TP complémentaire										
AD Ri										
HRi										
DMTi										
AATi										
IMTi										
ALDi										
INSi										
Intégration CFE										
C2S										
Télé médecine	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
CO Enfant										
Évolution part comp.										
Ordonnance numérique										
DMP	V2	V2	Icanopée	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
AD Ri : Acquisition des DRoits intégrée
HRi : Historique des Remboursements intégré
DMTi : Déclaration Médecin Traitant intégré
AATi : Avis Arrêt de Travail intégré

IMTi : Information Médecin Traitant intégré
ALDi : Affection Longue Durée intégré
INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
CO : Consultation Obligatoire
DMP : Dossier Médical Partagé

TOP 5 DES ÉDITEURS PHARMACIENS

Les 5 premiers éditeurs pharmaciens représentent **97 % des parts de marché** (soit 20 071 pharmacies).



Éditeurs
Pharmaciens

Bonne prise en compte
des avenants pour le TOP 4

> Le top 5 du marché a intégré l'Addendum 8

> Les 5 principaux éditeurs pharmaciens ont intégré l'INS, CFE, ADRI, l'avenant d'accompagnement à la téléconsultation, l'évolution part complémentaire et l'ordonnance numérique

	Equasens	EveryS	Smart Rx	CERP Rouen	La Source Informatique
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
SCOR	2.12	2.12	2.12	2.12	2.12
ADRI					
SPHEV					
INSi					
Intégration CFE					
Honoraires de dispensation					
Accomp. téléconsultation					
Évolution part comp.					
Mesure médicaments génériques	3.13	3.13	3.13	3.13	2.13
Ordonnance numérique					

données à fin décembre 2023

Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale

TP : Tiers-payant

ALD : Affection Longue Durée

SCOR : SCannérisation des Ordonnances

ADRI : Acquisition des DRoits intégrée

SPHEV : Suivi des Prescriptions Hospitalières Exécutées en Ville

INSi : Identifiant National de Santé intégré

CFE : Caisse des Français de l'Étranger

TOP 10 DES ÉDITEURS AUXILIAIRES MÉDICAUX

Les 10 premiers éditeurs auxiliaires médicaux représentent **72 % des parts de marché** (soit 143 423 auxiliaires médicaux).



Éditeurs
Auxiliaires
médicaux

Excellente prise
en compte des avenants

> Les 10 éditeurs auxiliaires médicaux ont intégré les avenants *Accompagnement à la téléconsultation*, *Évolution part complémentaire*, *Abattement IK* et *Intégration CFE*

> Importante offre DMP V2

> ADR et INSi sont intégrés par tous les éditeurs du TOP 10

	Epsilog	Cegedim Santé	Sofia Development	CBA	Logisur'M	Fiducial Informatique	Anael	Aatlantide	Orisha Healthcare France	Doctolib
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8
TP ALD Maternité										
Suivi Factures TP										
TP généralisé										
SCOR	201.3	2.13.01	2.13.01	2.12	2.12	2.12	2.12	2.12	2.12	2.13.01
ADRI										
INSi										
Intégration CFE										
C2S										
Accomp. téléconsultation										
Évolution part comp.										
Abattement IK										
DMP	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2	Icanopée	V2

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
SCOR : SCannérisation des Ordonnances
ADRI : Acquisition des DRoits intégrée

INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
IK : Indemnités Kilométriques
DMP : Dossier Médical Partagé

TOP 5 DES ÉDITEURS DENTISTES

Les 5 premiers éditeurs dentistes représentent **84 % des parts de marché** (soit 30 755 dentistes).



Éditeurs
Dentistes

Aucun éditeur n'a développé
AATi (ouverture aux dentistes
en 2016)

- > Très bonne prise en compte d'ADRI et du tiers payant
- > De même pour l'intégration CFE et C2S

	Imagex	Julie Solutions	Visiodent	Trophy / Carestream	Dentalvia Medilor
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 7	Add. 8
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
ADRI					
AATi					
INSi					
Intégration CFE					
C2S					
Évolution part comp.					
Consult. complexe chir. dentiste					
DMP	V2	Icanopée	Pyxistem		Juxta

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
ADRI : Acquisition des DRoits intégrée
AATi : Avis Arrêt de Travail intégré

INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
DMP : Dossier Médical Partagé

TOP 5 DES ÉDITEURS LABORATOIRES

Les 5 premiers éditeurs laboratoires représentent **99 % des parts de marché** (soit 3 976 laboratoires).



Éditeurs
Laboratoires

Dedalus France est le plus
à jour

> Dedalus France détient la plus grosse part
de marché avec plus de 80 % des laboratoires

> Les télé-services ADR et INS sont intégrés
chez tous les éditeurs

	Dedalus France	Softway Medical Radiologie	Select Informatique	Clarisys Informatique
Version CdC SV	Add. 8	Add. 3	Add. 6	Add. 7
Moteur de facturation	Pyxistem	Non	Non	Pyxistem
TP ALD Maternité				
Suivi Factures TP				
TP généralisé				
SCOR	2.11		2.11	2.11
ADRI				
INSi				
Intégration CFE				
C2S				
Évolution part comp.				
DMP	V2			

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non : Rouge :

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
SCOR : SCannérisation des Ordonnances
ADRI : Acquisition des DRoits intégrée

INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
DMP : Dossier Médical Partagé

TOP 5 DES ÉDITEURS SAGES-FEMMES

Les 5 premiers éditeurs sages-femmes représentent **81 % des parts de marché** (soit 6 405 sages-femmes).



Éditeurs
Sages-femmes

Cegedim Santé maintient
le cap

- > Cegedim Santé et Orisha Healthcare France proposent une offre tiers-payant AMO-AMC complète
- > Tous les éditeurs sont homologués Addendum 8
- > Les deux leaders du marché sont les plus à jour
- > Tous les éditeurs intègrent le DMP

	Cegedim Santé	Orisha healthcare France	Comunica / WEDA	Aatlantide	FT Labs
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
TP complémentaire					
SCOR	2.13.01	2.12	2.12	2.12	2.13.01
ADRI					
AATi					
INSi					
Intégration CFE					
C2S					
Évolution part comp.					
DMP	V2	Icanopée	Icanopée	V2	V2

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
SCOR : SCannérisation des Ordonnances
ADRI : Acquisition des DRoits intégrée

AATi : Avis Arrêt de Travail intégré
INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
DMP : Dossier Médical Partagé

TOP 5 DES ÉDITEURS PROFESSIONNELS DE LA LPP

Sur le périmètre SESAM-Vitale, les 5 premiers éditeurs fournisseurs représentent **65 % des parts de marché** (soit 11 825 fournisseurs). À noter que sur cette catégorie de professionnels de santé, de nombreux éditeurs s'appuient toujours sur la norme IRIS B2.



Éditeurs
LPP

Orisha Healthcare France
est l'éditeur le plus à jour

- > Tous les éditeurs ont passé leurs solutions en Addendum 8
- > Non prise en compte du télé-service de l'INS chez certains éditeurs
- > Dans le TOP 5, tous les éditeurs ont une activité principalement centrée sur l'optique

	Cosium	Optimum CIT	Orisha Healthcare France	IDM	Guilde des Lunetiers
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
SCOR	2.12	2.12	2.12	2.12	2.13.01
ADRI					
INSi					
Intégration CFE					
Réforme 100% santé					
Évolution part comp.					
DMP			Icanopée		

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
SCOR : SCannérisation des Ordonnances

ADRI : Acquisition des DRoits intégrée
INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
DMP : Dossier Médical Partagé

TOP 5 DES ÉDITEURS CENTRES DE SANTÉ

Les 5 premiers éditeurs centres de santé représentent **72 % des parts de marché** (soit 2 100 centres de santé).



Éditeurs
Centres de santé

Le tiers-payant complémentaire est pris en compte par aucun éditeur

> Belle progression de la part d'Idem Santé concernant la prise en compte des derniers avenants

	Orisha healthcare France	Idem Santé	Visiodent	Sofia Développement	Cegedim Santé
Version CdC SV	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8	Add. 8
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
TP complémentaire					
SCOR	2.12	2.12	2.12	2.13.01	2.13.01
ADRI					
AATi					
INSi					
Intégration CFE					
C2S					
Évolution part comp.					
DMP	V2	V2	Pyxistem	V2	V2

données à fin décembre 2023
Vert : oui / Orange : non

CdC SV : Cahier des Charges SESAM-Vitale
TP : Tiers-payant
ALD : Affection Longue Durée
SCOR : SCannérisation des Ordonnances
ADRI : Acquisition des DRoits intégrée

AATi : Avis Arrêt de Travail intégré
INSi : Identifiant National de Santé intégré
CFE : Caisse des Français de l'Étranger
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
DMP : Dossier Médical Partagé

OFFRE DES ÉDITEURS TRANSPORTEURS



Éditeurs
Transporteurs
sanitaires

Pas d'éditeur majeur
supplémentaire ayant intégré
SEFi

Les éditeurs transporteurs en SEFi ont bien intégré
la dernière version de SCOR

	LOMACO	AXYGEST	AIDES INFORMATIQUES	ETIB	Orisha Healthcare France	BUTZ-BARON INFORMATIQUE	MK2I	SCR INFORMATIQUES	SAFICARD	SYNOVO
SEFi										
PEC+										
Géolocalisation										
SCOR	2.12		2.12	2.12			2.12	2.12		2.12

données à fin décembre 2023

Vert : oui / Orange : non

SEFi : Service Électronique de Facturation intégré
PEC+ : Prise en Charge

SCOR : SCannérisation des Ordonnances

OFFRE DES ÉDITEURS ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ


	facturation EPS / ESPIC	Facturation CP	SCOR CP	Lecture Vltale	CDRi	INSi	ROC	Chiffrement de transport	DMP
2CSI									
BERGER LEVRAULT									
CALYSTENE									
CEGI ALFA									
CEGI SANTE									
CIGEST									
DAI									
DEDALUS FRANCE									
DICSIT INFORMATIQUE									
ECHO									
EDL									
Élap									
EVOLUCARE TECHNOLOGIES									
GIP CPAGE									
GIP MIPIH									
INSTITUT SAINTE CATHERINE									
INTERSYSTEMS									
LOGEMED									
MAINCARE SOLUTIONS									
SOFTWAY MEDICAL									
QSP SYSTEMS									

données à fin décembre 2023

Vert : oui / Orange : non

EPS : Établissement Public de Santé
ESPIC : Établissement Public de Santé d'Intérêt Collectif
CP : Clinique Privée
SCOR : SCannérisation des Ordonnances

CDRi : Consultation des DRoits intégré
INSi : Identifiant National de Santé intégré
ROC : Remboursement des Organismes Complémentaires
DMP : Dossier Médical Partagé

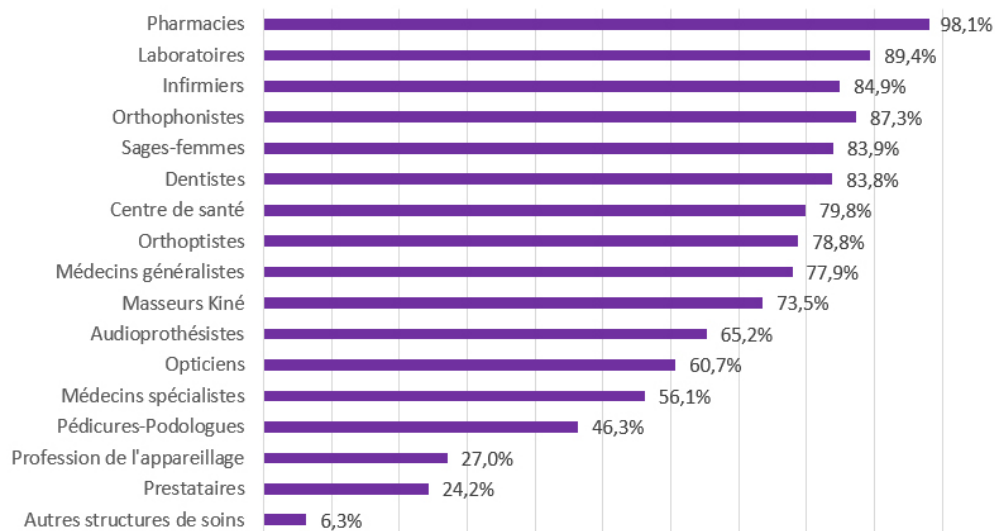


4. LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE

Professionnels de santé en télétransmission SESAM-Vitale

404 578 professionnels de santé en télétransmission SESAM-Vitale à fin 2023 soit 72,9 % de la population de référence.

Taux des professionnels de santé télétransmettant en SESAM-Vitale (par catégorie)



Cahier des charge SESAM-Vitale

La dernière version du cahier des charges (1.40 addendum 8) a été publiée en octobre 2020, et mise à jour en septembre 2021. Une version modernisée du cahier des charges a été publiée en février 2023 : Corpus M'CDC_V8.40. Il ne change pas sur le fond mais sur la forme.

Le taux de déploiement de l'addendum 7 a progressé de 10 % depuis juillet 2022 pour atteindre un taux de 95,1 % en décembre 2023.

Quant à l'addendum 8, il a également progressé de 43 % depuis juillet 2022 pour atteindre 47,7 % en décembre 2023. Parmi les professionnels les mieux équipés, on retrouve les pharmaciens (77,3 %), les médecins généralistes (75,6 %) et les sages-femmes (72,0 %).

En décembre 2023, 115 industriels ont au moins une solution agréée addendum 8 (contre 52 en juillet 2022). Sur le terrain, on constate une augmentation du nombre de professionnels de santé équipés avec des solutions soit en addendum 7 ou 8.

La prise en compte des derniers avenants au cahier des charges SESAM-Vitale est indiquée sur le tableau ci-dessous :

N°	Avenant	Date de publication	Potentiel de déploiement*	Taux de déploiement**
18	Télémédecine (Toutes professions sauf pharmacie et Biologie)	Juillet 2018 V2 en Janvier 2019	94,5%	84,6%
20	Intégration CFE (Toutes professions)	Septembre 2018	95,4%	92,1%
19	Réforme 100% santé (Dentistes, LPP, Pharmacie)	2018 V2 en décembre 2018	92,5%	91,5%
22	Mesures génériques (Pharmacie)	Septembre 2019 V3 en mai 2020	100% (mars 2022)	96% (mars 2022)
24	Evolution de gestion des indemnités kilométriques (Infirmiers)	Octobre 2019	99,5%	99,3%
25	Accompagnement à la téléconsultation (Infirmiers et Pharmacies)	Octobre 2019	96,7%	96,3%
23	Evolution du contexte de gestion de la part complémentaire (Toutes professions)	Janvier 2020	96,5%	56,2%
26	C2S-100% Santé 2020 (Toutes professions)	Avril 2020 V3 en février 2022	93,0%	76,7%
27	Nouveaux examens obligatoires enfants (Médecins)	Octobre 2020	85,0%	67,8%
28	Consultation complexe pour les chirurgiens-dentistes (Chirurgiens-Dentistes)	Septembre 2020	89,3%	27,8%
29	Tiers payant IVG (Médecins, Sages-femmes, biologie)	Novembre 2021 V2 en Octobre 2023	52,0%	31,9%
34	Santé sexuelle (Médecins, Sages-femmes, Pharmacie, Biologie)	Juillet 2022	Pas de données	Pas de données
33	Centres de Santé – RPPS Exécutant salarié.pdf	Novembre 2022	44,4%	38,7%
37	Contraception d'urgence et préservatifs	Mars 2023	0,3%	0,3%
40	Evolution des Tables de l'Annexe2bis	Août 2023	5,3%	0,1%
39	Factures Anonymisées	Octobre 2023	Pas de données	Pas de données

* Potentiel de déploiement = professionnels de santé facturant équipés et professionnels de santé facturant non équipés avec offre

** Taux de déploiement = professionnels de santé facturant équipés

Ces chiffres datent de décembre 2023 sauf mention contraire dans le tableau.

Programme PRO-PS

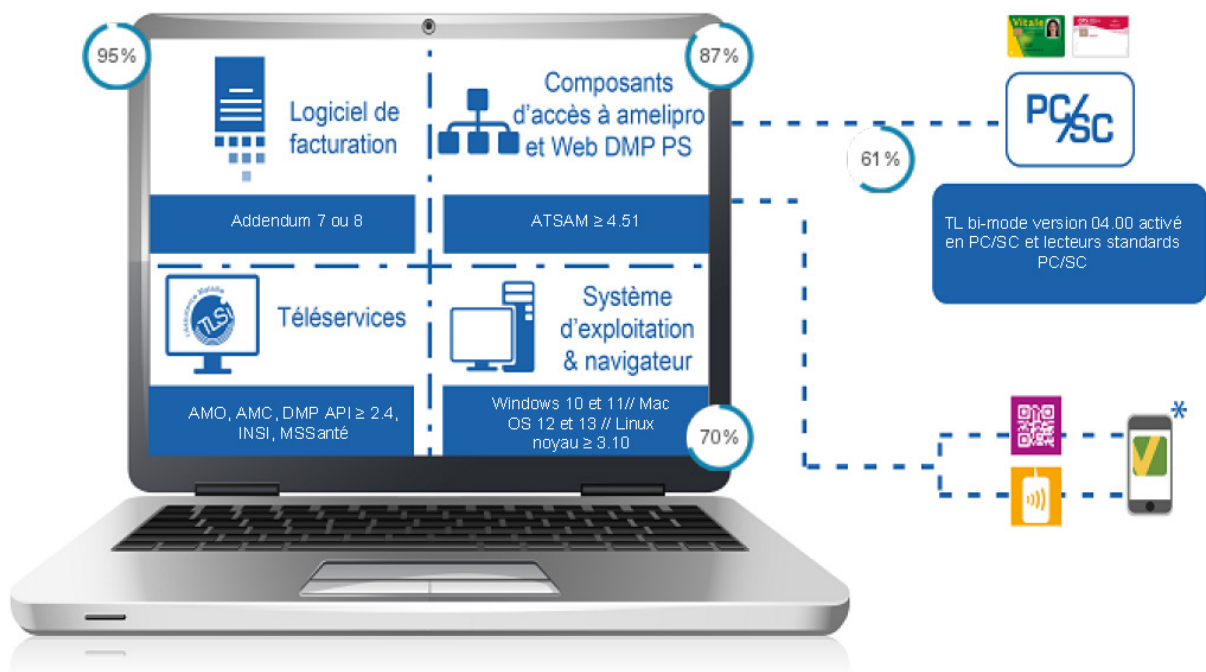
Faits marquants :

- Bons résultats du programme PRO-PS avec 95 % des logiciels en addendum 7 ou 8 et des lecteurs à plus de 60 % PC/SC ; soit une augmentation de 20 points en 1 an
- 32 solutions (18 éditeurs) ont obtenu le millésime PRO-PS 2023 équipant environ 85 501 professionnels de santé

Le programme PRO-PS (Pour le Renouvellement des Outils Informatiques des professionnels de santé) vise à accélérer la mise à jour du parc des Systèmes d'Information (SI) des professionnels de santé et donne un état des lieux du parc.



3 Synthèse - Etat du parc à jour - décembre 2023



À décembre 2023, 32 solutions ont obtenu le millésime PRO-PS 2023 équipant environ 85 501 professionnels de santé.

Qu'est ce que c'est ?

#PRO-PS

Pour le Renouvellement des Outils des Professionnels de Santé

le programme vise à accompagner et accélérer la mise à jour du parc informatique utilisé par les Professionnels de Santé



Pour un industriel

C'est un signe distinctif de qualité pour sa solution

Il prouve son engagement dans la réalisation d'une solution :

- qui assure le bon niveau de sécurité des échanges
- suit au plus près les évolutions techniques et réglementaires
- permet l'accès à l'Innovation dans l'e-santé



Que m'apporte ce logo PRO-PS ?



Pour un professionnel de santé, c'est un signe de confiance pour une solution à la pointe en termes techniques, règlementaires

Comment rejoindre le programme de 2024 ?*

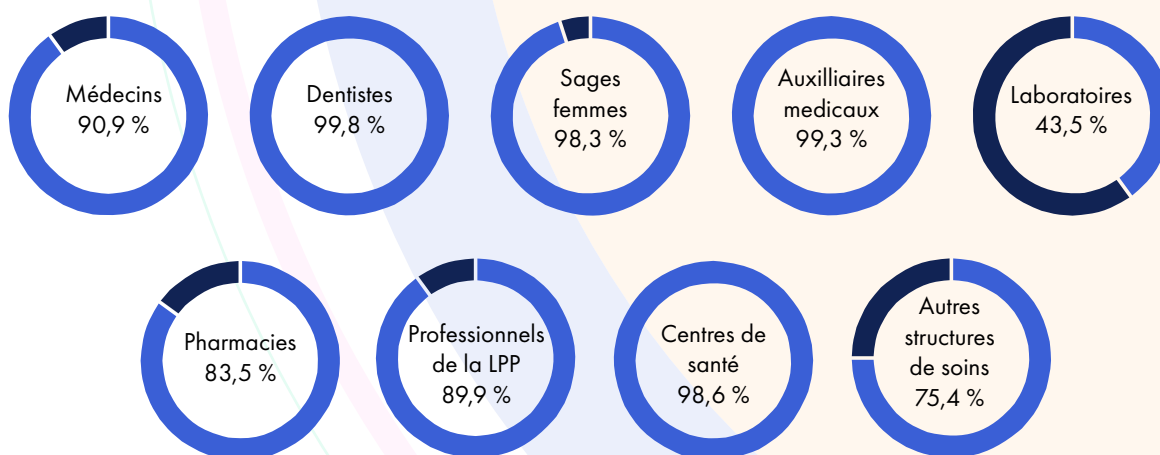
- Respecter les critères du millésime en cours disponibles sur l'espace Industriels
- Compléter le formulaire pour s'engager

Si votre demande est validée, vous pouvez apposer le logo de la marque et votre solution apparaîtra comme solution « PRO-PS » millésimé 2024 dans notre catalogue produit.

PRO-PS, le sésame pour une solution à jour

Logiciels de facturation

Le déploiement en addendum 7 et 8 se poursuit, avec au global 95 % des professionnels de santé équipés, soit une hausse de 4 points en 1 an, pour un potentiel de déploiement à 96 %.



Fin 2023, 385 000 professionnels de santé sont équipés en addendum 7 ou 8. La vitesse de migration diffère selon les spécialités. Les dentistes, sages-femmes, auxiliaires médicaux et centres de santé sont très majoritairement en addendum 7 ou 8. Fin 2023, le taux dépasse les 90 % pour les médecins.

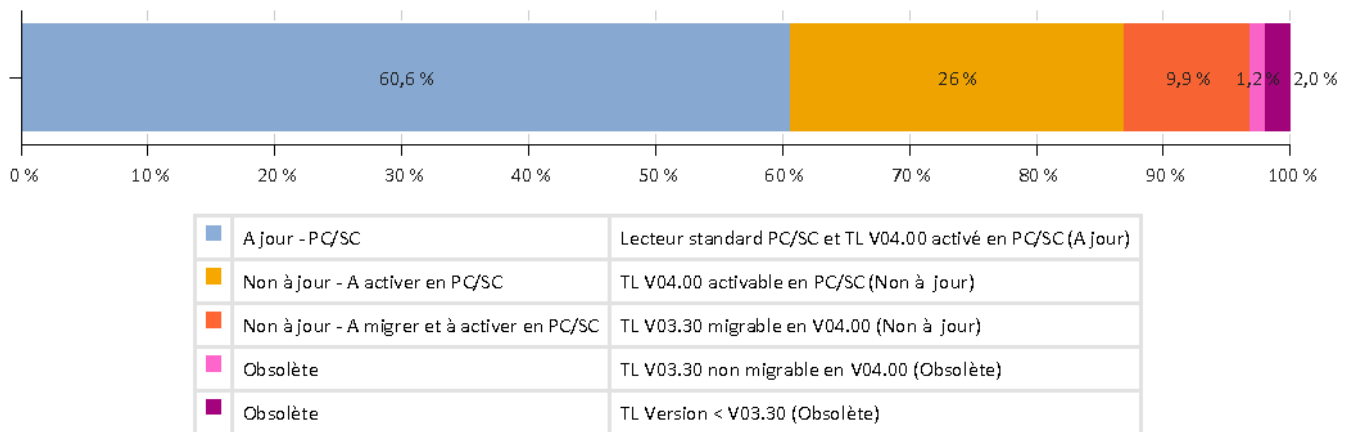
Lecteurs de cartes

Suite à l'arrêt de support du GALSS et des lecteurs 3.30 au 31 décembre 2021, sont désormais considérés comme « à jour », uniquement les TL bi-mode activés en PC/SC version 04.00, et les lecteurs standards PC/SC : **taux de postes équipés de lecteurs « à jour » fin décembre 2023, s'élève à 61 %, soit une hausse de 20 points par rapport à décembre 2022.**

Environ 36 % des professionnels de santé sont équipés de lecteurs « non à jour » pour lesquels une action est requise, c'est-à-dire soit de lecteurs TL v04.00 qui n'ont pas encore été activés en PC/SC, soit de lecteurs TL v03.30 qui peuvent être migrés en V04.00 et activés en PC/SC.

Enfin, seuls 3 % des PS utilisent encore des lecteurs obsolètes à fin 2023, qui sont donc à remplacer afin d'assurer le bon fonctionnement du poste de travail.

Terminal lecteur et lecteur PC/SC

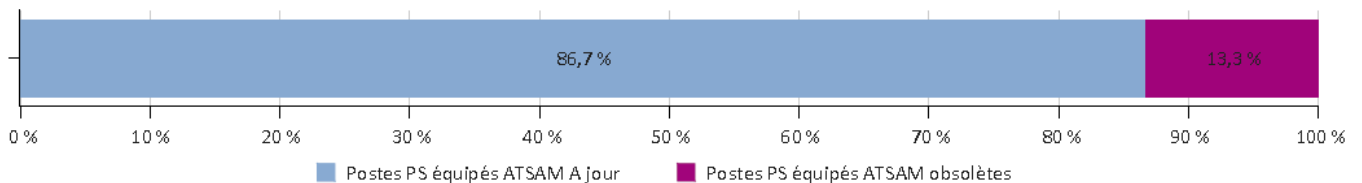


Système d'exploitation

Au global, environ 70 % des postes PS ont un OS à jour, alors qu'ils n'étaient que 55 % un an auparavant.

Composants d'accès aux espaces web AM : ATSAM permettant d'accéder à amelipro et Web DMP PS (version >= 4.51)

Taux de composants



Plus de 85 % des postes équipés d'ATSAM ont une version à jour (74 % en décembre 2022).

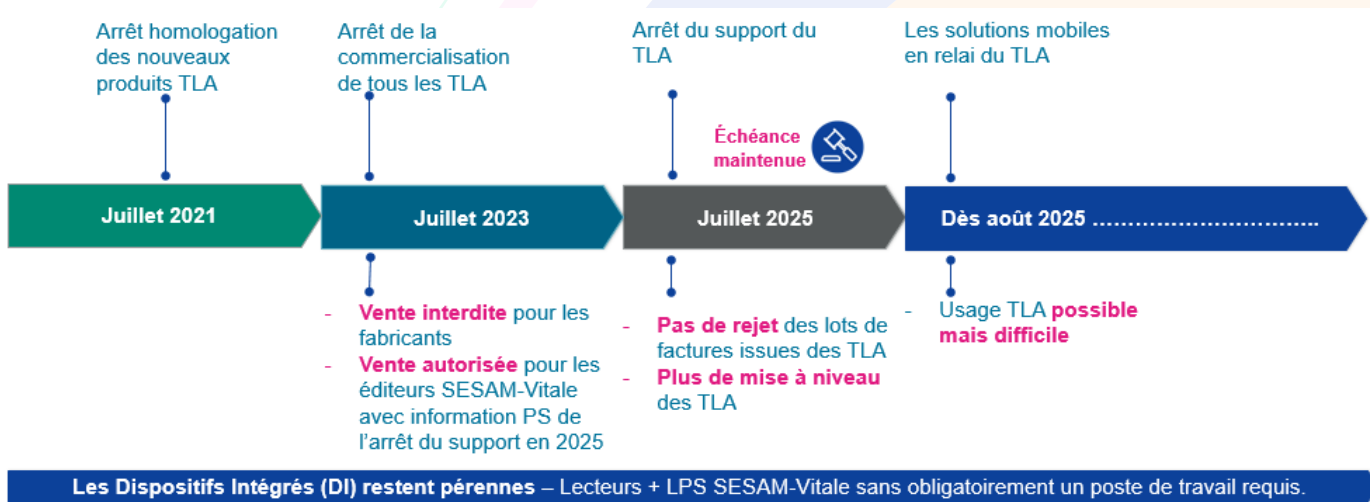
DiagAM

L'outil DiagAM a été mis en production en juin 2022 et permet au professionnel de santé de réaliser seul ou guidé par son DNS, un diagnostic de son équipement. Une fois le diagnostic effectué, l'outil propose, par un jeu de couleur, un état des lieux et permet de renvoyer un premier rapport vers les services support de l'Assurance Maladie ainsi que ceux de son éditeur.

Les professionnels de santé ont été accompagnés sur le sujet via des communications régulières de la Cnam via l'outil OSMOSE.

Nouvelles solutions de mobilité

Le TLA ne sera pas maintenu par le GIE SESAM-Vitale (fin de la commercialisation mi-2023), n'ayant pas été conçu pour intégrer l'ensemble des services des assurances maladie utiles aux professionnels de santé en mobilité. Le GIE SESAM-Vitale souhaite laisser la possibilité aux éditeurs d'innover et de créer leurs propres solutions de mobilité permettant de mieux répondre à l'évolution des usages.



Dans le cadre de la mobilité, les solutions développées par les éditeurs se découpent en deux catégories : **les solutions commercialisées auprès des professionnels de santé ou auprès d'éditeurs tiers (intégrateurs).**

L'action des équipes Relations Industriels du GIE SESAM-Vitale en 2023 s'est opérée en 5 axes :

- > consultation des éditeurs SESAM-Vitale afin d'établir un état des lieux complet de la mobilité dans le but de lister les solutions disponibles, de qualifier techniquement l'offre en place et préciser les contours de l'assistance à apporter aux éditeurs pour accélérer la mise à disposition des solutions sur le terrain
- > assistance dans la conception des solutions, le cadrage des procédures d'agrément et/ou d'homologation
- > mise en relation des éditeurs pour apporter un gain de productivité et une meilleure projection dans les délais
- > recherche d'acteurs innovants dans le domaine du hardware mobile
- > promotion des solutions mobiles avec la mise en œuvre d'un corpus documentaire à destination des DNS, des éditeurs SESAM-Vitale et des professionnels de santé. Ces dispositifs ont été complétés par des rencontres en webinaires et lors des JNDNS. La cible éditeurs a fait l'objet d'une attention particulière sur l'espace Industriels et le catalogue produit du GIE SESAM-Vitale

Évolutions de la facturation SESAM-Vitale en lien avec le tiers-payant

Synthèse du déploiement des services liés au tiers payant

	POTENTIEL DE DEPLOIEMENT	PS EQUIPES	PS UTILISATEURS
TP ALD/MAT	99 %	98 %	/
SUIVI FTP	96 %	95 %	/
TPG	96 %	94 %	/
ADRI	99 %	99 %	88 %
TP AMC Médecins	32 %	30 %	717
TP AMC Auxiliaires Médicaux	65 %	61 %	9 968
TP AMC Centres de santé	14 %	9 %	32

TP ALD/MAT : 243 logiciels agréés par 149 éditeurs (98,7 % de part de marché) et 397 174 PS équipés (98,2%).

Suivi des factures TP : 225 logiciels agréés par 145 éditeurs (95,8 % de part de marché) et 384 909 PS équipés (95,1 %).

TPG : 218 logiciels agréés par 140 éditeurs (95,5 % de part de marché) et 379 088 PS équipés (93,7 %).

TP AMC : 26 logiciels agréés par 11 éditeurs (42,3 % de part de marché) et 161 003 PS équipés (39,8 %).



FOCUS ADRI

- > 224 logiciels agréés par 141 éditeurs (99,1 % de part de marché)
- > 398 896 professionnels de santé équipés (98,6 %)
- > 359 377 professionnels de santé utilisent ADRI (88,8 % des professionnels équipés)
- > 77 572 089 sollicitations ADRI réussies en décembre 2023 soit + 10 millions d'appels par rapport à la même période l'année dernière
- > Taux global de réussite des appels ADRI : 97,3 %

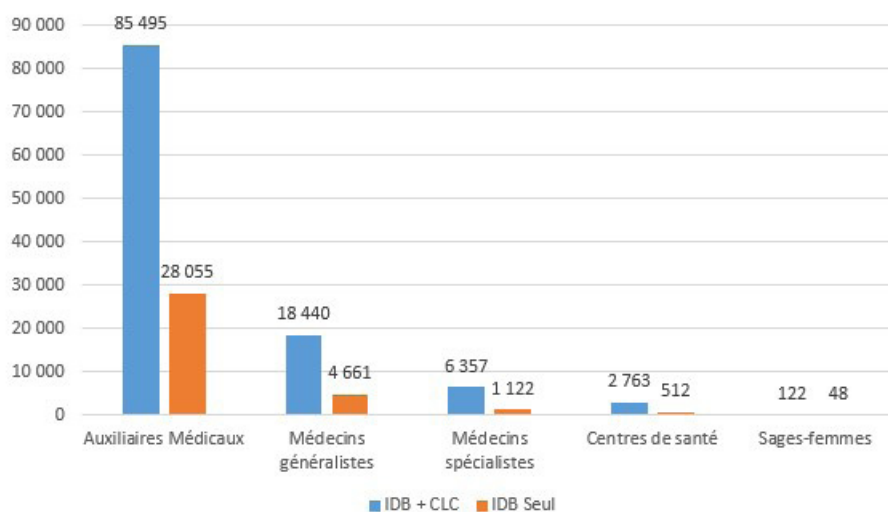
Services AMC

Les services en ligne AMC (IDB/CLC) sont ouverts progressivement :

- > pour les médecins et centres de santé médicaux depuis septembre 2017
- > pour les auxiliaires médicaux et sages-femmes depuis janvier 2018
- > pour les dentistes depuis juillet 2022
- > les spécifications pour les laboratoires sont disponibles depuis novembre 2023 (ouverture en 2024)

À fin 2023, 12 éditeurs disposent d'une autorisation services en ligne AMC : CALIMAPS, CBA, CEGEDIM SANTE, EDL, EPSILOG, IMAGINE EDITION, MAIDIS, OLAQIN, PRATILOG, PYXSYSTEM, RESIP et SEPHIRA. Aucune des solutions autorisées SEL AMC ne l'est pour les dentistes à ce jour.

Nombre de FSE avec DRE transmises aux centraux en décembre 2023 suite à l'utilisation des SEL AMC



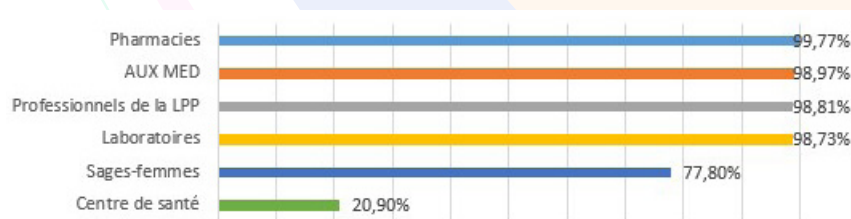
Au cours des prochains mois, l'extension des Services En Ligne AMC (SEL AMC) va s'opérer auprès des **laboratoires, fournisseurs et transporteurs.**

SCOR

Le service SCOR consiste à **dématérialiser l'envoi des pièces justificatives (PJ) papiers par des professionnels de santé prescrits aux assurances maladie obligatoires (AMO).**

Expérimenté d'abord auprès des pharmaciens, SCOR a été généralisé à l'ensemble des professionnels de santé prescrits depuis avril 2013. **Les éditeurs ont quasiment tous intégré SCOR à leur offre (99 %).** Les usages par les professionnels de santé sont très répandus dans certaines catégories (pharmacies, fournisseurs, auxiliaires médicaux et laboratoires) et en progression dans les autres.

Usages de SCOR à fin décembre 2023



Près de **246 262 professionnels de santé** prescrits ont émis une télétransmission SCOR durant le mois de décembre 2023, soit un taux d'utilisateurs de **97,5 %**.

Services pour les établissements de santé

Facturation hospitalière AMO (assurance maladie obligatoire)

Afin d'accompagner les éditeurs hospitaliers dans la prise en compte des règles de facturation dans leurs logiciels, le GIE SESAM-Vitale propose une offre de spécifications.

SFG FIDES ACE

Diffusées depuis 2016, elles permettent aux 23 éditeurs certifiés FIDES ACE par le CNDA de prendre connaissance des évolutions réglementaires et fonctionnelles de la facturation directe des établissements EPS et ESPIC. Elles ont fait l'objet d'une version de maintenance au cours des 12 derniers mois, destinée à présenter les diverses évolutions 2023.

SFG MCO CP

Diffusées depuis 2018, elles décrivent les règles de facturation de l'activité MCO des cliniques privées. En parallèle, une offre de tests a été mise en place pour aider les éditeurs en cliniques privées à fiabiliser leur logiciel de facturation. 1 version a été diffusée au cours des 12 derniers mois.

SFG SSR CP

Diffusées depuis 2022, elles ont été réalisées dans le cadre de la réforme de la facturation de l'activité SMR en cliniques privées, dont la mise en œuvre était fixée initialement au 1^{er} mars 2023, puis décalée au 1^{er} janvier 2024. Au 31 décembre 2023, 5 éditeurs étaient certifiés et 4 autres en cours de certification. Les éditeurs bénéficient d'un accompagnement particulier pour faciliter la prise en compte de cette réforme importante de la facturation en cliniques privées.

Chiffrement de transport des flux de facturation

Les flux de facturation transmis vers l'Assurance Maladie par les logiciels doivent être chiffrés pour assurer la sécurité des échanges. **Parmi les 20 éditeurs proposant une solution de télétransmission chiffrée pour les établissements de santé, 5 sont spécialisés dans les solutions de transmission chiffrées et 10 sont également éditeurs de solution GAP (gestion administrative du patient).**

Une offre de tests est proposée par le GIE SESAM-Vitale aux éditeurs souhaitant mettre en œuvre une solution de télétransmission B2 chiffrée.

Au 31 décembre 2023, 20 éditeurs étaient autorisés sur la base des dernières spécifications de référence, qui répondent aux dernières recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) en matière de sécurisation des échanges.

Si nous prenons en compte les chiffres du mois de décembre 2023, 85 % des factures des établissements de santé sont chiffrées conformément aux dernières recommandations de l'ANSSI.

Lecture carte Vitale

Les professions de santé qui ne rentrent pas dans le dispositif SESAM-Vitale, comme les établissements de santé, peuvent lire le contenu de la carte Vitale via les API de Lecture Vitale.

Mises au point par le GIE SESAM-Vitale, elles sont destinées à être intégrées dans les logiciels de GAP et de DPI.

Différents types de données peuvent être remontées :

- > des données d'identification et de droits AMO du bénéficiaire de soins
- > des données médico-administratives (*soumises à la présence d'une carte CPS*)

Au 31 décembre 2023 :

- > **136 éditeurs** avaient intégré les API de Lecture Vitale (*toutes versions confondues*) ;
- > **50 d'entre eux** déclaraient proposer leur solution aux établissements de santé (*la principale cible des API de Lecture Vitale*).

Ces API sont de plus en plus orientées vers un usage d'identification du bénéficiaire en vue d'accéder aux télé-services de récupération de droits (CDRi, PEC +).

SCOR CP

Afin de simplifier et fluidifier le processus de facturation, l'Assurance Maladie donne la possibilité aux cliniques privées de dématérialiser le bordereau « S3404 ». Pour cela, une extension du cahier des charges « SCOR » a été diffusée en mai 2016 aux éditeurs développant des solutions de facturation pour les cliniques privées.

Sept éditeurs ont reçu la conformité logicielle de la part du CNDA : Cegi Santé, Dedalus, QSP Systems, Cigest, Echo Santé, Berger Levrault et Softway Medical. Ils représentent **78 % de la facturation des cliniques privées**. Après être passés par une phase pilote, ces éditeurs sont désormais en phase généralisation.

Au 31 décembre 2023, **582 cliniques étaient équipées de SCOR CP**, pour une moyenne mensuelle de plus de **625 000 pièces-justificatives de facturation transmises** aux régimes d'assurance maladie obligatoire.

CDRi (consultation des droits intégrée)

Le service intégré CDRi est proposé à l'ensemble des établissements de santé (EPS, ESPIC et CP) faisant de la facturation B2. Il permet de **récupérer les droits à jour des patients, lors de la pré-admission, de l'admission ou de la facturation et ainsi éviter les erreurs et les rejets de factures**.

En plus d'un mode d'appel unitaire, CDRi peut être appelé sans carte CPs, (remplacée par un certificat logiciel de personne morale) et par lots de dossiers de manière automatisée. « *CDRi avec authentification de structure* » et « *appel par lot* » sont un réel avantage pour les établissements de santé qui doivent traiter un volume important de dossiers de facturation.

Au 31 décembre 2023, **17 éditeurs étaient autorisés CDRi « appel unitaire »** et **5 éditeurs autorisés CDRi « appel par lot »**. **1 619 établissements sont équipés en CDRi « appel unitaire »** et **114 sont équipés en CDRi « appel par lot »**.

ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires)

Chantier phare du programme Simphonie (Simplification du parcours administratif hospitalier du patient et de numérisation des informations échangées), piloté par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), le dispositif ROC consiste à **dématérialiser les échanges entre les établissements de santé et les organismes d'assurance maladie complémentaires**.

Pour un établissement, ROC permet, à partir de la lecture du code datamatrix sur l'attestation, et à partir de services en ligne, de transmettre une Demande de Remboursement Électronique (DRE) fiabilisée et portant l'engagement de AMC à la payer. Il permet également de traiter les retours de paiement et de rejets.

Une première version de ROC, **appelée ROC V1, couvrant l'activité MCOO des établissements publics et privés non lucratifs est en phase de généralisation depuis juillet 2020**. Une deuxième version de ROC, **ROC V2, étend le dispositif aux domaines PSY et SSR ainsi qu'aux cliniques privées**. Cette 2^{ème} version fait l'objet d'une phase pilote depuis fin 2023 avant un début de généralisation prévu en 2024.

Tous les éditeurs ont désormais la possibilité d'intégrer les règles décrites dans les livrables mis à disposition par le GIE SESAM-Vitale. Le déploiement de ROC au sein des établissements est piloté par l'Opérateur National de Déploiement (société Eurogroup Consulting).

Au 31 décembre 2023 :

- > **10 éditeurs** sont autorisés par le CNDA sur la version ROC V1 et **302 établissements** sont désormais équipés des services ROC V1.
- > **1 éditeur** est autorisé par le CNDA sur la version ROC V2.

Transporteurs sanitaires

Les éditeurs transporteurs proposent différentes offres aux transporteurs.

Sur 2023 :

- > 23 éditeurs proposent la facturation B2 ▶ **24 solutions de facturation**
- > 11 éditeurs proposent la facturation SEFi Transporteurs Sanitaires (*spécialité 55*) ▶ **12 solutions de facturation**
- > 8 éditeurs proposent la facturation SEFi Taxis (*spécialité 56*) ▶ **9 solutions de facturation**
- > 22 éditeurs proposent PEC + ▶ **30 solutions**
- > 10 éditeurs proposent GEOLOC ▶ **12 solutions**

Courant 2024, la mise en place de l'avenant 11 aux transporteurs sanitaires favorisera l'utilisation de GEOLOC en administrant une tarification différenciée (plus avantageuse pour les utilisateurs de GEOLOC)

La baisse de l'utilisation du service PEC+ (de 39 % à 36 %) par les transporteurs sanitaires est logiquement compensée par la hausse de l'utilisation du service SEFi (de 78 % à 82,5 %). Le taux de déploiement de SEFi pour les taxis reste faible (inférieur à 2 %) car le service est toujours en expérimentation et limité à 22 caisses expérimentatrices et le nombre de taxis expérimentateurs est limité pour chaque éditeur dans l'expérimentation.

L'offre SCOR est indissociable du service SEFi. Elle permet aux transporteurs équipés du SEFi de dématérialiser toutes les pièces justificatives pour leur facturation qu'elle soit réalisée avec SEFi ou en B2.



5. LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Séjour du Numérique en Santé

L'ambition du Séjour du numérique en santé de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et usagers est en bonne voie.

Après une vague 1 centrée sur l'alimentation de Mon espace santé, la vague 2 du Séjour numérique viendra parachever le partage fluide et sécurisé des données de santé dans les logiciels des professionnels de santé, pour permettre :

- > la consultation facilitée par le professionnel de santé, directement depuis son logiciel, de l'information contenue dans le profil Mon espace santé de son patient, en complément de l'accès par navigateur d'ores et déjà disponible (webPSDMP)
- > l'intégration facilitée dans le logiciel du professionnel de santé des documents reçus par MSSanté
- > le renforcement de la sécurité des systèmes d'information (périmètre du logiciel du professionnel de santé)
- > l'amélioration des usages clés de la vague 1 au vu des retours terrain et de l'action « Sentinelle », en particulier pour la gestion de l'INS et l'alimentation systématique de Mon espace santé à chaque épisode de soins

La vague 2 viendra également étendre le périmètre des logiciels concernés. Elle concernera, comme pour la vague 1, les logiciels des médecins de ville (LGC), des établissements de santé (DPI et PFI), des biologistes médicaux (SGL), des radiologues et médecins nucléaires (RIS), et des officines de ville (LGO).

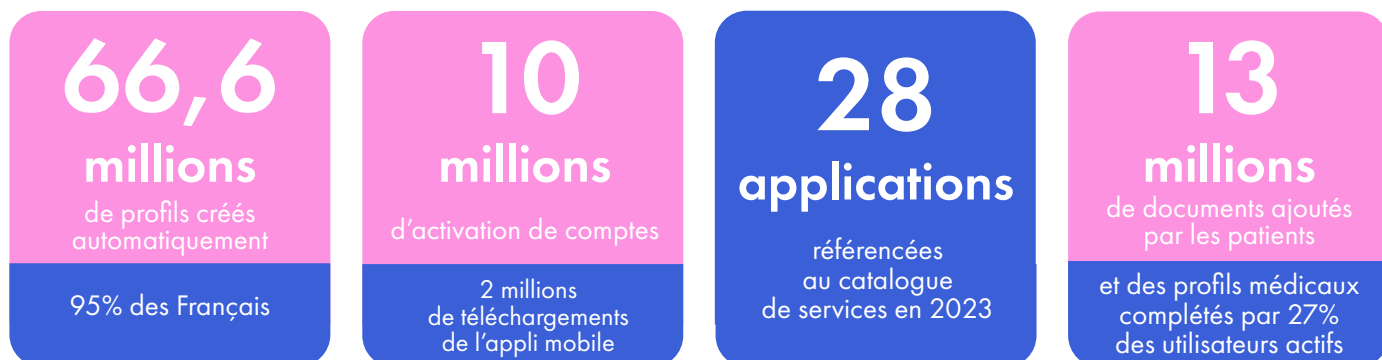
Elle étendra le périmètre du Séjour à de nouveaux types de logiciel : les logiciels de diffusion des images médicales (DRIMbox), ceux des sages-femmes (LGC SF), des chirurgiens-dentistes (LGC CD) et des paramédicaux (LGC Paramédicaux).

Pour plus d'informations, consultez le site de l'[Agence du Numérique en Santé \(ANS\)](#).

Mon espace santé



ÉTAT DES LIEUX 2023



Mon espace santé, espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé, a vocation à devenir **le carnet de santé numérique de tous les assurés**. Il est constitué de 4 fonctionnalités : stockage des documents médicaux et du profil médical de patient, messagerie citoyenne sécurisée, agenda de rendez-vous médicaux (lancement prévu en 2024) et catalogue de services référencés.

En mai 2023, Mon espace santé s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités : alertes de dépistage et de vaccination présentes dès la page d'accueil, et possibilité pour le patient d'engager une conversation avec une pharmacie depuis sa messagerie citoyenne.

Le catalogue de services est ouvert depuis le 2 novembre 2022 avec 12 services référencés. Depuis, 16 autres applications ont rejoint le catalogue, portant à 28 le nombre d'applications visibles par les usagers. Les services ou applications entrent dans le catalogue de Mon espace santé après **l'examen de leur conformité aux critères définis par arrêté dans le cadre d'une procédure de référencement piloté par le GIE SESAM-Vitale**. Par ailleurs, le GIE SESAM-Vitale intervient également en tant qu'**expert pour évaluer les conformités des demandes de référencement aux critères de sécurité des échanges et Informatique et Liberté**.

Services socles d'échange : Dossier Médical Partagé (DMP)

Faits marquants :

- L'année 2023 a été marquée par l'arrêt de l'API V1 et de la transaction TD0.0 du DMP, après enquête réalisée auprès des éditeurs pour avoir de la visibilité sur le suivi de déploiement de leurs logiciels en API V2. Depuis, les flux transmis en version API V1 ont été définitivement coupés, ainsi que l'accès à la transaction TD0.0.
- Chiffres à fin décembre 2023 : 320 logiciels homologués dont 184 en API V2 SEGUR pour 144 Industriels.
- Dans le cadre de l'accompagnement des logiciels DMP compatibles SEGUR chez les éditeurs, un état des lieux de l'offre logiciels est transmis mensuellement aux éditeurs. Depuis fin 2023, le GIE SESAM-Vitale accompagne les éditeurs dans le cadre du suivi de la qualité des flux DMP de leurs logiciels.

Le DMP reste le point d'entrée des professionnels de santé pour alimenter et consulter les dossiers médicaux partagés de leurs patients. Tous les documents ajoutés dans les DMP des patients sont automatiquement visibles par ces derniers dans leurs profils Mon espace santé (uniquement visibles des patients, les professionnels de santé ne pouvant pas se connecter aux profils Mon espace santé de leurs patients).

Une forte croissance des chiffres d'alimentation de Mon espace santé est à noter à fin 2023.

DMP

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

ÉTAT DES LIEUX 2023

250
millions

de documents mis
à disposition en 2023
dans Mon espace santé

+20%

en un mois sur
le dernier trimestre
2023

Percée de la médecine
de ville :

6,12
millions

de documents déposés
à fin novembre 2023

Services socles d'échange : Ordonnance numérique

Faits marquants :

- Publication des cahiers des charges pour les prescripteurs sages-femmes et les chirurgiens-dentistes
- Disponibilité des mises à jour des packages pour les prescripteurs, pharmaciens et professionnels de la LPP
- Parution fin décembre 2023 du Décret au Conseil d'Etat (DCE n° 2023-1222 publié au JO le 21/12/2023) pour la généralisation de l'ordonnance numérique au plus tard le 31/12/2024 avec apport de précisions sur les conditions de mise en œuvre pour l'ensemble des prescriptions exécutées en ville.

L'ordonnance numérique (anciennement « e-prescription »), service socle de la feuille de route du numérique en santé, embarquée dans le programme SEGUR du numérique en santé, consiste à **dématérialiser le circuit de la prescription entre les médecins libéraux et/ou salariés et les professionnels de santé prescrits.**

Avantages pour les prescripteurs (libéraux ou salariés en établissement pour les prescriptions exécutées en ville, en centre de santé...) : tout prescrire en ordonnance numérique à savoir les médicaments de manière codifiée, l'ensemble des dispositifs médicaux (DM), tous les autres actes en format texte libre dans l'attente d'une codification (les actes d'imagerie et de transport sont exclus du dispositif).

Avantages pour les tous les prescrits : consulter, exécuter et intégrer l'ordonnance numérique dans leur logiciel métier ; simplifier le traitement des pièces justificatives.

Tout logiciel autorisé Ordonnance Numérique doit passer par une phase de présérie (test de l'ensemble du processus), pour une solution logicielle donnée, afin de sécuriser le déploiement. Les conditions et modalités de présérie ont été mises à jour au 2^{ème} semestre 2023 et sont disponibles sur le site du GIE SESAM-Vitale et sur l'Espace Industriels.

L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE

ÉTAT DES LIEUX 2023

 **+10M** D'ORDONNANCES NUMÉRIQUES ONT ÉTÉ CRÉÉES

 **15K** MÉDECINS ONT CRÉÉ DES ORDONNANCES NUMÉRIQUES

 **1,3K** PHARMACIES ONT EXÉCUTÉ AU MOINS UNE ORDONNANCE



46
**LOGICIELS MÉDECINS
AUTORISÉS**

30 PRÉ-SÉRIES À COMMENCER **9** PRÉ-SÉRIES EN COURS **7** PRÉ-SÉRIES TERMINÉES

11
**LOGICIELS PHARMACIES
AUTORISÉS**

2 PRÉ-SÉRIES À COMMENCER **7** PRÉ-SÉRIES EN COURS **2** PRÉ-SÉRIES TERMINÉES

1
**LOGICIEL DENTISTE
AUTORISÉ**

DONT LA PRÉ-SÉRIE A COMMENCÉ EN 2024

ONT TERMINÉ LEUR PRÉ-SÉRIE & SONT EN COURS DE DÉPLOIEMENT :



ONT TERMINÉ LEUR PRÉ-SÉRIE & SONT EN COURS DE DÉPLOIEMENT :



Quant à l'usage de l'ordonnance numérique en établissements, un premier logiciel (Netsoins de l'éditeur Teranga Software), développé pour les EHPAD et maisons de retraite, a obtenu fin septembre l'autorisation du CNDA, dans le cadre de l'expérimentation en ESMS (établissements et services médico-sociaux).

L'objectif de cette expérimentation est de s'assurer que le dispositif « ordonnance numérique » fonctionne correctement pour le circuit EHPAD/ officine de ville. L'expérimentation sera prochainement lancée dans un EHPAD sans Pharmacie à Usage Intérieur où le médecin coordonnateur et les médecins intervenants pourront utiliser Netsoins pour rédiger leurs ordonnances numériques.

Services socles d'identité : appli carte Vitale

L'appli carte Vitale (version dématérialisée de la carte Vitale sur smartphone) s'inscrit dans l'ambition gouvernementale d'amélioration de l'offre de service du système de Santé en permettant l'identification numérique des usagers.

Elle centralise les données d'identification de l'assuré et de ses bénéficiaires : état civil, INS, identification de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ; et à terme de l'assurance maladie complémentaire (AMC).

Le GIE SESAM-Vitale intervient à des niveaux structurants du projet : du copilotage du projet global avec l'Assurance Maladie, au développement de l'appli carte Vitale et de son système d'information. Il est également responsable de la relation avec les industriels de l'identité numérique et avec les industriels offreurs de solutions logicielles aux professionnels de santé.



ÉTAT DES LIEUX 2023

453 063

téléchargements

dont 249 335
téléchargements
sur Android
et 203 728 sur IOS

113 609

activations

3 525

feuilles de soins
électroniques
générées

1 136

professionnels
de santé utilisateurs
de l'appli carte Vitale

93,2%

des professionnels
de santé avec une offre
logiciel compatible

78% & 83%
de médecins
généralistes de
pharmaciens

114

éditeurs

avec solution
agrée et compatible
appli carte Vitale

15

équipementiers

référéncés et auto
déclaré sur le site
du GIE SESAM Vitale

30

éditeurs
accompagnés

par le GIE SESAM-Vitale
et les DNS pour
la réalisation de la 1^{ère} FSE

Le déploiement

La présérie des usages de l'appli carte Vitale chez les professionnels de santé de 8 premiers départements s'est terminée fin mai 2023. Seuls les Délégués du Numérique en Santé se déplaçaient chez les professionnels de santé pour réaliser des feuilles de soins électroniques (FSE) appli carte Vitale.

Le déploiement de l'appli carte Vitale aux assurés des mêmes 8 départements a été ouvert le 5 juin 2023.

L'année 2023 a été marquée par une **forte montée en charge du déploiement des logiciels compatibles appli carte Vitale chez les professionnels de santé.** À noter que le déploiement Ségur a fortement contribué au déploiement pour les médecins et pharmaciens.

Le professionnel de santé utilisant l'appli carte Vitale doit disposer d'un logiciel compatible appli carte Vitale et d'un dispositif de lecture qui peut être un lecteur de QR Code (vivement recommandé car universel) et/ou un lecteur sans contact NFC. En lisant l'appli carte Vitale, il pourra ainsi récupérer de façon fiable et sécurisée l'ensemble des données d'identification de l'assuré et de ses bénéficiaires puis facturer en SESAM-Vitale et utiliser les TLSi AMO.



Les perspectives

Déploiement de l'appli carte Vitale dans les établissements de santé

Le service de demande d'authentification appli carte Vitale va être proposé T2 2024 aux éditeurs établissements de santé, permettant ainsi aux assurés de présenter son appli carte Vitale en ville, à l'hôpital ou en clinique.

Appli carte Vitale fournisseur d'identité numérique

La doctrine technique du numérique en santé positionne l'appli carte Vitale comme fournisseur d'identité de référence du secteur santé et social.

Elle sera dans un premier temps fournisseur d'identité de niveau faible sur France Connect (accès aux données d'état civil uniquement). Les spécifications de l'appli carte Vitale pour s'identifier et s'authentifier à distance directement sur les portails ou applis proposant de services en ligne de préadmission en établissement de santé seront publiées ultérieurement.

Appli carte Vitale enrichie de données AMC

Des travaux sont menés avec les organismes d'assurance maladie complémentaire pour enrichir l'appli carte Vitale des données AMC. Cette évolution majeure de l'appli carte Vitale simplifiera le parcours du patient qui pourra communiquer au professionnel de santé l'ensemble de ses données d'identification (état civil, AMO, INS et données AMC). Les spécifications seront fournies aux éditeurs en 2024.

Services socles d'identité : INS

Faits marquants sur le service INSi :

- Avril 2023 : évolution technique sur le nom de naissance en retour du service « RechercherInsAvecTraitsIdentité ».
- Novembre 2023 : publication d'une nouvelle version du guide d'intégration du téléservice INSi sur l'Espace Industriels ; tenant compte de l'architecture d'authentification en Pro Santé Connect

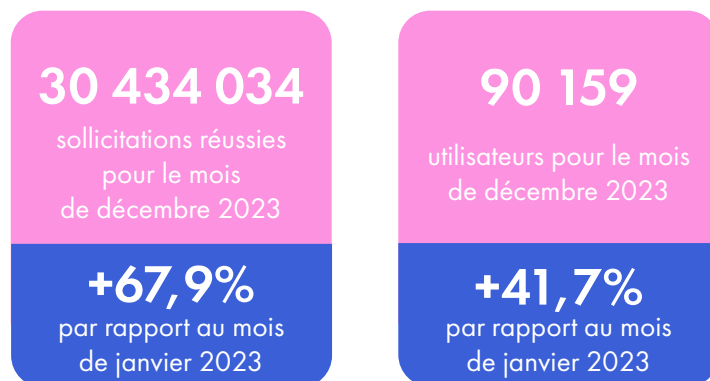
L'INS constitue l'identité unique et pérenne de la personne. Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit obligatoirement être référencée avec l'INS, composé du matricule INS (le NIR ou NIA) et des cinq traits d'identité.

Le **téléservice INSi** permet aux acteurs de la santé et du médico-social d'obtenir l'Identité Nationale de Santé (INS) d'un patient/usager.

Sur cette année 2023, le **GIE SESAM-Vitale a accompagné les industriels souhaitant développer le téléservice INSi dans leurs logiciels lors de rendez-vous dédiés. Le GIE SESAM-Vitale assure l'accompagnement à l'intégration du téléservice INSi** et l'Agence Nationale de Santé (ANS) est en charge de l'implémentation de l'INS au sein des solutions et du déploiement terrain.

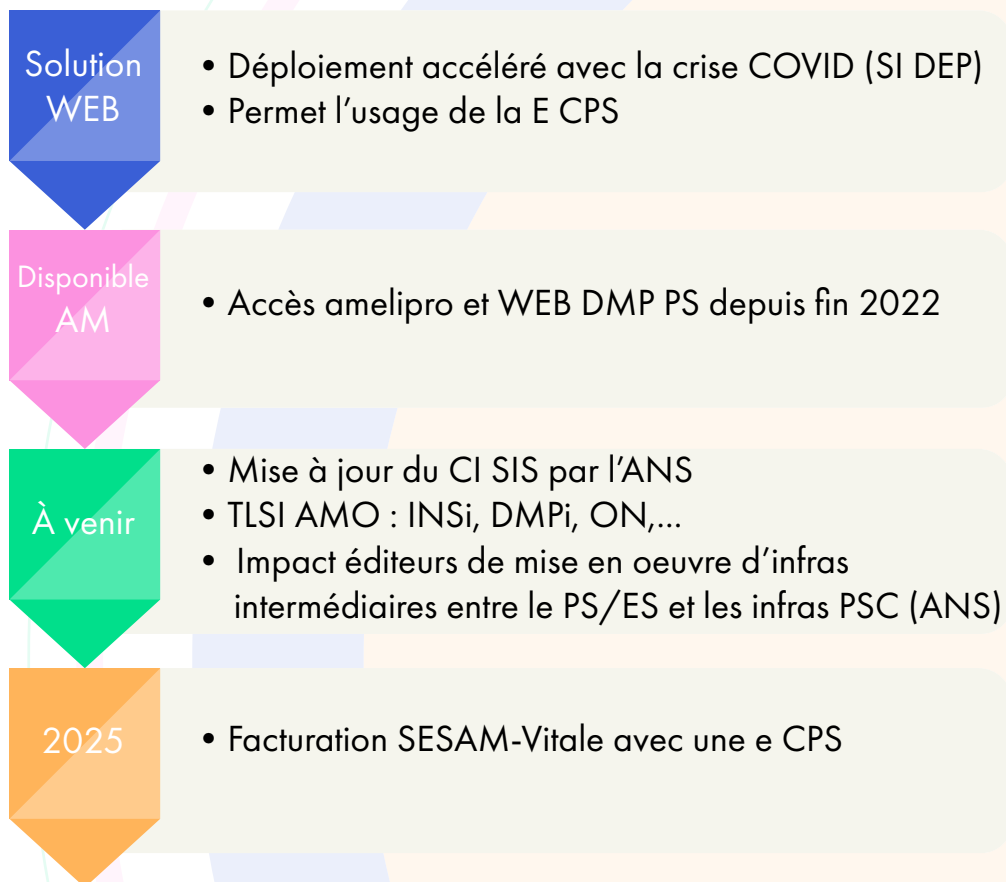


ÉTAT DES LIEUX 2023



Pro Santé Connect

Dans le volet numérique du Ségur de la Santé, Pro Santé Connect est clairement identifié comme **référentiel socle prioritaire**. Les études d'impact sur l'intégration de la e-CPS dans les services aux professionnels de santé, menées en 2019 par le GIE SESAM-Vitale et l'ANS, ont servi de support à des travaux conjoints entre DNS, ANS, Cnam et GIE SESAM-Vitale depuis début 2021, avec pour objectif d'identifier le reste à faire pour pouvoir proposer une offre complète de services PSC compatibles aux professionnels de santé.



La télésanté

La loi de financement de la sécurité sociale 2023 a entériné la création d'un agrément pour les sociétés de **téléconsultation** (plateformes de téléconsultation, qui salarient des médecins en direct pour assurer des créneaux de consultation en ligne).

Cet agrément est délivré et renouvelé par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Il ouvre officiellement une voie spécifique permettant aux téléconsultations d'être prises en charge par l'Assurance Maladie (en dotant ces structures d'un numéro FINESS notamment), en échange du respect d'un certain nombre de critères pour assurer la qualité et la sécurité de prise en charge des patients. En premier lieu, la loi précise des critères d'indépendance pour ces entreprises pour éviter des conflits d'intérêts médicaux et diminuer les risques de financiarisation de la santé. Elle impose aussi le respect des référentiels concernant la sécurité des données de santé ou encore l'interopérabilité des outils.

Concrètement, cela signifie qu'elles devront donner la possibilité d'envoyer les documents médicaux vers Mon espace santé. Pour respecter ces critères, il leur est demandé de rédiger un programme d'action, validé par leur comité médical. Il vise à garantir le respect des obligations qui s'imposent à elles, en comprenant des indicateurs de suivi. Il est communiqué au Conseil national de l'ordre des médecins et au Ministère qui peuvent le rendre public.

L'année 2023 a aussi marqué une étape pour la **télésurveillance**, qui recouvre l'utilisation par le patient d'un dispositif médical numérique de télésurveillance et l'interprétation des données recueillies par un praticien ou une équipe médicale. En effet, d'abord déployée dans un cadre expérimental, la télésurveillance est entrée dans le droit commun du remboursement à partir du 1^{er} juillet 2023, à la suite d'un accord entre les industriels et les pouvoirs publics.

La télésanté regroupe l'ensemble des activités (soin, consultation, expertise, surveillance..) exercées entre des professionnels de santé et leurs patients grâce au numérique.

TÉLÉMÉDECINE

141

industriels

avec au moins une solution de facturation agréée « Télémédecine », permettant la facturation des actes en mode SESAM sans Vitale soit 259 solutions de facturation au total.

Taux de déploiement de 84,6 % en 2023 (340 000 professionnels de santé)

Près de 99 % pour la catégories « médecins généralistes »

TÉLÉCONSULTATION

L'Assurance Maladie rembourse les actes de téléconsultation depuis 2018.

À compter du 02/07/2023, la dérogation instaurée durant l'épidémie de Covid-19 permettant de facturer des actes complexes en téléconsultation a pris fin. Ainsi, les majorations complexes ne doivent plus être facturées en association avec les actes de téléconsultation TC et TCG. (FR204v6).

En 2023, une téléconsultation réservée aux médecins spécialistes a également été mise en œuvre (JO du 30/04/2023). À cet effet, le code prestation suivant a été créé : TCS « Téléconsultation spécialistes ».

TÉLÉEXPERTISE

Depuis février 2019, la téléexpertise est prise en charge par l'Assurance Maladie et permet à un médecin de solliciter l'avis d'un confrère

À compter du 23/03/2023, l'avenant 9 à la convention nationale des infirmiers, permet aux infirmiers sollicitant une téléexpertise de facturer le forfait requérant (ouverture du RQD- Demande téléexpertise- aux infirmiers pour facturer une demande de téléexpertise (FR209v8).

TÉLÉSURVEILLANCE

La télésurveillance permet à un professionnel médical, dit « opérateur », d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient. Pour interpréter ces données, l'opérateur de télésurveillance a recours à un équipement ou logiciel dit « dispositif médical numérique » (DMN).

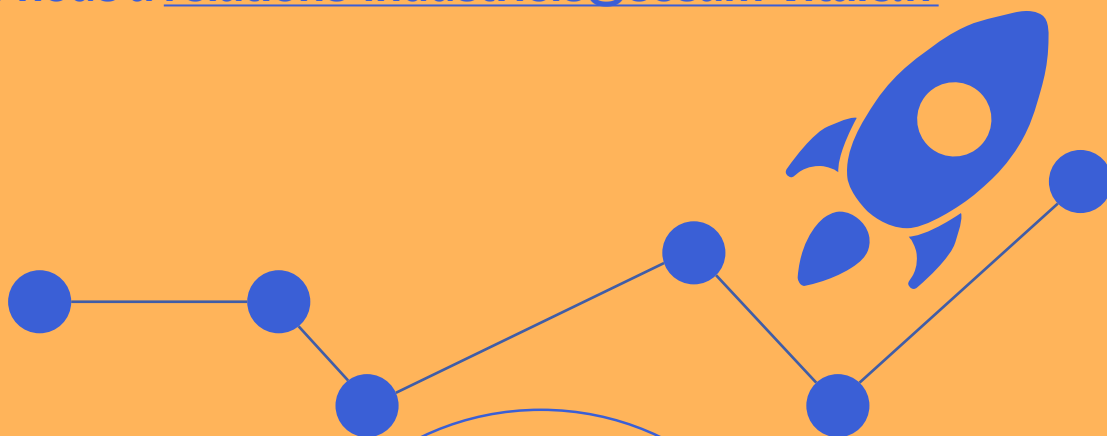
Les arrêtés du 25/10/2023, parus au JO du 29/10/2023, prévoient la mise en œuvre à titre dérogatoire, d'un second dispositif de télésurveillance : PECAN (Prise En Charge Anticipée Numérique)

sesam-vitale



Une question ?

Contactez-nous à relations-industriels@sesam-vitale.fr



GIE SESAM-Vitale

5, boulevard Marie-et-Alexandre-Oyon

72019 Le Mans Cedex 2

Tél. : 02 43 57 42 00

www.sesam-vitale.fr

